



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
Information & Communication
Service statistique

3003 Berne-Wabern, le 17 avril 2018



Statistique en matière d'asile

1^{er} trimestre 2018

Synthèse

Demandes d'asile

Au premier trimestre 2018, 4051 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 121 de moins qu'au quatrième trimestre 2017 et 680 de moins qu'au premier trimestre 2017.

Depuis début 2016 et la fin de la situation extraordinaire qui s'était créée, la migration vers l'Europe recule de manière continue. En 2016, un terme a été mis à la migration tolérée par les Balkans et la migration reliant la Turquie à la Grèce a fait l'objet de restrictions. Durant l'été 2017, l'ampleur de la migration par la Méditerranée centrale a nettement diminué. La détente de la situation migratoire ne doit toutefois pas masquer l'important potentiel migratoire qui subsiste aux frontières de l'Europe, au Proche-Orient et en Afrique du Nord, Libye en tête. Il se pourrait donc que les demandes d'asile en Europe repartent à la hausse à brève échéance. L'éventualité que des migrants poursuivent leur route à l'intérieur de l'Europe demeure, particulièrement depuis l'Allemagne et l'Italie.

Au premier trimestre 2018, 6300 personnes ont débarqué en Italie, contre 24 300 au premier trimestre 2017. Pour la grande majorité de ces migrants, la Suisse n'est pas un pays de destination. S'ils sont interceptés par les gardes-frontières à la frontière sud avec l'Italie et qu'ils renoncent à déposer une demande d'asile, ils peuvent être renvoyés ou transférés en Italie. À l'heure actuelle, c'est le cas de la grande majorité des migrants interceptés.

Durant la période sous revue, le principal pays de provenance des requérants d'asile a été l'Érythrée, avec 856 demandes, 63 de plus qu'au quatrième trimestre 2017 (+8 %). Le nombre d'Érythréens effectivement arrivés en Suisse est toutefois nettement inférieur : près de 40 % de ces demandes résultent de la naissance d'enfants dont les parents étaient déjà en procédure d'asile. Trente autres pour cent sont arrivés en Suisse à la faveur de regroupements familiaux. S'y ajoute le dernier groupe de ressortissants érythréens accueillis dans le cadre du programme de relocalisation afin de soulager l'Italie et la Grèce.

La Syrie arrive en deuxième position, avec 317 demandes (-216, -41 %), suivie par la Géorgie, avec 257 demandes (+13, +5 %), l'Afghanistan, avec 252 demandes (-22, -8 %), la Somalie, avec 200 demandes (+41, +26 %) et l'Algérie, avec 191 demandes (+17, +10 %).

Le nombre élevé de requérants géorgiens pourrait s'expliquer en premier lieu par la libéralisation, depuis fin mars 2017, du régime des visas. Depuis l'automne 2017, les citoyens géorgiens, qui peuvent entrer sans visa dans l'espace Schengen, sont nettement plus nombreux qu'avant à demander l'asile en Europe.

Seuls deux pays ont affiché, au premier trimestre 2018, une hausse d'au moins 30 demandes par rapport au trimestre précédent : l'Érythrée et la Somalie. Par contre, le nombre de requérants d'asile de nationalité turque a encore nettement reculé (188 demandes, -55, -23 %).

En Libye, la situation demeure instable et le potentiel migratoire, élevé. Il est tout à fait possible que les traversées par la Méditerranée centrale jusqu'en Italie et ensuite en direction de la Suisse repartent à la hausse au cours du printemps 2018.

L'accord conclu entre la Turquie et l'UE pour régler la crise migratoire est toujours en vigueur. Depuis le printemps 2016, il a permis de réduire considérablement les flux en provenance du Proche-Orient vers la Grèce et en direction de l'Europe de l'Ouest via les pays des Balkans. Cela ne signifie pas pour autant que cette route des Balkans soit fermée. Un nombre non négligeable de personnes continuent, le plus souvent avec le concours de passeurs, d'emprunter cet itinéraire pour gagner l'Europe de l'Ouest.

Cas réglés et effectifs en procédure d'asile

Au premier trimestre 2018, 6623 demandes d'asile ont été réglées en première instance, soit 164 de plus (+2,5 %) qu'au dernier trimestre 2017. L'asile a été accordé à 1553 personnes. Le taux de reconnaissance (octroi de l'asile) s'est élevé à 24,9 %, soit pratiquement le même taux qu'au trimestre précédent (25,0 %). Au total, 3282 demandes ont été rejetées à l'issue d'une procédure formelle, tandis que 389 autres, devenues sans objet, ont été classées.

En outre, 1399 décisions de non-entrée en matière (NEM) ont été rendues, dont 1273 dans le cadre d'une procédure Dublin. Le SEM traite en priorité les demandes d'asile qui relèvent de la compétence d'un autre État Dublin. Il en va de même des procédures d'asile qui, pour d'autres raisons, peuvent être réglées en première instance par des NEM ou des décisions négatives.

De janvier à mars 2018, 2136 personnes ont été admises à titre provisoire (trimestre précédent : 2106). Sur ce nombre, 1992 admissions sont le fait de décisions d'asile rendues en première instance. Au cours du trimestre sous revue, le taux de protection (octroi de l'asile et de l'admission provisoire dans le cadre de décisions rendues en première instance) s'est monté à 56,9 % (trimestre précédent : 56,7 %).

Par rapport au dernier trimestre 2017, l'effectif en cours de procédure d'asile (demandes d'asile en suspens en première instance) a diminué de 2134 unités, faisant passer le nombre de demandes en cours de traitement à 18 369 (-10,4 %). Si l'on confronte ces chiffres avec ceux de la même période de 2017 (25 217 demandes d'asile en suspens en première instance), on observe une baisse de 6848 demandes.

Réinstallation et relocalisation

Depuis 2013, la Suisse s'engage de manière accrue dans l'admission de groupes de réfugiés dans le cadre du programme de réinstallation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ce programme est destiné à des personnes particulièrement vulnérables, auxquelles le HCR a reconnu le statut de réfugié, en priorité des personnes qui ont fui dans les pays voisins de la Syrie mais qui ne peuvent pas y rester et qui ne peuvent pas non plus retourner dans leur pays d'origine. Depuis 2013, un total de 2231 personnes ont trouvé refuge en Suisse à la faveur des divers programmes suisses. Durant le premier trimestre 2018, 139 personnes sont arrivées en Suisse au titre du nouveau contingent de 2000 personnes particulièrement vulnérables que la Suisse compte accueillir d'ici à 2019, conformément à la décision du Conseil fédéral du 9 décembre 2016.

En automne 2015, le Conseil fédéral a par ailleurs décidé que la Suisse prendrait part au premier programme européen de répartition (relocalisation) de réfugiés en accueillant jusqu'à 1500 personnes à protéger. Les 24 dernières personnes de ce contingent sont arrivées en Suisse au premier trimestre 2018. C'est ainsi qu'entre fin 2016 et fin mars 2018, la Suisse a tenu son engagement en accueillant dans ce cadre 921 personnes en provenance d'Italie et 579 en provenance de Grèce. La relocalisation consistait à transférer vers un autre État européen des requérants d'asile qui avaient déjà été enregistrés en Italie ou en Grèce, deux États Dublin confrontés à des pics de demandes à la frontière extérieure de l'espace Schengen.

Accord d'association à Dublin

L'accord d'association à Dublin vise à ce qu'un seul État Dublin examine la demande d'un requérant d'asile. Il a pour objet non pas d'uniformiser la procédure d'asile au sein de l'espace Dublin, mais uniquement de préciser quel État Dublin est compétent pour mener une procédure d'asile. Une fois cette compétence définie, c'est le droit national de l'État Dublin en question qui s'applique.

Au premier trimestre 2018, la Suisse a déposé des demandes de prise en charge auprès d'autres États Dublin pour 2128 personnes, car elle estimait que ces pays avaient compétence pour traiter les demandes d'asile concernées. Dans 1402 cas, la demande a été acceptée, l'État sollicité s'étant déclaré prêt à prendre la personne en charge. Dans 557 autres cas, en revanche, la demande a été rejetée. Le reste des demandes est encore en suspens. Au total, 453 personnes ont pu être transférées vers l'État Dublin compétent par voie aérienne ou terrestre de janvier à mars 2018.

Pendant la même période, la Suisse a quant à elle reçu 1563 demandes de prise en charge. Elle en a accepté 650 et rejeté 909. La réponse est encore pendante pour les demandes restantes. En tout, 290 personnes ont été transférées en Suisse.

Départs et avis d'exécution du renvoi

Au premier trimestre 2018, 1675 personnes ont quitté la Suisse ou ont pu être rapatriées, par voie terrestre ou aérienne, soit 242 de moins (-12,6 %) que durant la même période l'an dernier. Concrètement, 421 d'entre elles ont quitté le territoire suisse de manière autonome et contrôlée, 796 ont été rapatriées dans leur pays d'origine et 458 transférées dans un État tiers ou un État Dublin. Par ailleurs, 1387 personnes ont quitté la Suisse sans annoncer leur départ aux autorités, ou leur lieu de séjour est inconnu (premier trimestre 2017 : 1985).

Taux d'activité professionnelle

Fin mars 2018, 880 requérants dont la procédure d'asile est en cours avaient un travail, pour un taux d'activité professionnelle de 5,2 % sur l'ensemble de la Suisse. On observe une progression de 294 personnes ou 50,2 % par rapport à la même période de l'an dernier.

Parmi les personnes admises à titre provisoire (réfugiés admis à titre provisoire compris), 8845 exerçaient une activité lucrative (taux d'activité : 31,0 %), ce qui représente une augmentation de 1578 personnes (+21,7 %) par rapport à l'année précédente.

Enfin, parmi les réfugiés reconnus, qui ont donc obtenu l'asile (permis B), 5692 exerçaient une activité lucrative (taux d'activité : 26,6 %), ce qui représente, par rapport à l'année précédente, une hausse de 1485 personnes (+35,3 %). Les nombres d'actifs dans chaque catégorie d'effectifs et les taux d'activité professionnelle sont présentés, pour chaque canton, dans les tableaux détaillés.

Les principales données

Effectifs

Effectif à la fin de la période		Fin mars 2017	Fin mars 2018	+/- en %
Effectif dans le processus asile en Suisse	Fin du mois	66'929	65'060	-2.8
Effectif dans le processus procédure	Fin du mois	28'169	21'841	-22.5
En suspens en première instance (proc. décision d'asile)	Fin du mois	25'217	18'369	-27.2
Décisions 1ère instance, non encore entrées en force ¹⁾	Fin du mois	2'952	3'472	17.6
Effectif admissions provisoires	Fin du mois	38'191	42'683	11.8
Admissions provisoires ≤ 7 ans	Fin du mois	19'065	23'278	22.1
Admissions provisoires > 7 ans	Fin du mois	9'547	9'468	-0.8
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	Fin du mois	7'546	7'702	2.1
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	Fin du mois	2'033	2'235	9.9
Total suspensions de l'exécution du renvoi	Fin du mois	467	412	-11.8
Suspensions (groupes)	Fin du mois	0	0	-
Suspensions (individus)	Fin du mois	467	412	-11.8
Cas spéciaux statistiques dans le processus asile	Fin du mois	102	124	21.6
Nombre de personnes bénéficiant d'un soutien à l'exécution du renvoi	Fin du mois	4'270	4'102	-3.9
Nombre de personnes ayant obtenu des documents de voyage	Fin du mois	2'739	2'673	-2.4
Documents de voyage obtenus après procédure d'asile	Fin du mois	2'277	2'245	-1.4
Documents de voyage obtenus sans procédure d'asile	Fin du mois	462	428	-7.4
Nombre de personnes dans le cadre de l'organisation du départ	Fin du mois	493	423	-14.2
Organisation du départ après procédure d'asile	Fin du mois	349	226	-35.2
Organisation du départ sans procédure d'asile	Fin du mois	144	197	36.8
Nombre de soutiens à l'exécution du renvoi bloqués/ suspendus	Fin du mois	446	390	-12.6
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi (SER)	Fin du mois	592	616	4.1
Nombre de réfugiés reconnus	Fin du mois	47'352	52'887	11.7
Réfugiés permis B	Fin du mois	26'745	32'702	22.3
Réfugiés permis C	Fin du mois	20'607	20'185	-2.0
Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER)	Fin du mois	118'551	122'049	3.0

¹⁾ Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF).

Flux

Flux durant la période (personnes)		Trim. 4/2017	Trim. 1/2018	+/- en %
		1.1.-31.3.2017	1.1.-31.3.2018	
Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger, regroupements familiaux	Trimestre	586	1'251	113.5
	Année	1'564	1'251	-20.0
Total des cas réglés dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger, regroupement familiaux	Trimestre	1'130	910	-19.5
	Année	1'255	910	-27.5
Demandes d'asile en Suisse	Trimestre	4'172	4'051	-2.9
	Année	4'731	4'051	-14.4
Reprises des demandes d'asile en Suisse	Trimestre	307	300	-2.3
	Année	296	300	1.4
Cas réglés en première instance	Trimestre	6'459	6'623	2.5
	Année	7'661	6'623	-13.5
Décisions positives	Trimestre	1'516	1'553	2.4
	Année	1'715	1'553	-9.4
Rejets avec admission provisoire	Trimestre	1'912	1'979	3.5
	Année	2'089	1'979	-5.3
Rejets sans admission provisoire	Trimestre	1'243	1'303	4.8
	Année	1'039	1'303	25.4
Non-entrées en matière avec admission provisoire	Trimestre	9	13	44.4
	Année	5	13	160.0
Non-entrées en matière sans admission provisoire	Trimestre	1'380	1'386	0.4
	Année	1'882	1'386	-26.4
Radiations	Trimestre	399	389	-2.5
	Année	931	389	-58.2
Taux de reconnaissance en % ¹	Trimestre	25.0	24.9	-
	Année	25.5	24.9	-
Taux de protection en % ²	Trimestre	56.7	56.9	-
	Année	56.6	56.9	-
Groupe : Entrées (Resettlement)	Trimestre	213	139	-34.7
	Année	76	139	82.9
Groupe : Octrois de l'asile (Resettlement)	Trimestre	227	103	-54.6
	Année	94	103	9.6
Entrées Relocation	Trimestre	272	25	-90.8
	Année	248	25	-89.9
Admissions provisoires	Trimestre	2'106	2'136	1.4
	Année	2'245	2'136	-4.9
Admissions provisoires LAsi et LEtr	Trimestre	1'839	1'882	2.3
	Année	1'997	1'882	-5.8
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	Trimestre	267	254	-4.9
	Année	248	254	2.4
Levées et fins admissions provisoires	Trimestre	1'004	983	-2.1
	Année	927	983	6.0

¹ **Taux de reconnaissance** = nombre d'octrois de l'asile sur le total des décisions (octrois de l'asile, rejets et NEM) sans radiations au moment de la décision de première instance

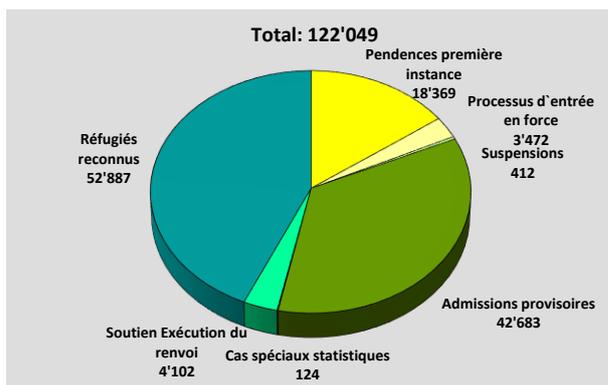
² **Taux de protection** = part de l'octroi de l'asile et des AP par rapport au total des décisions (octroi de l'asile, refus et non-entrée en matière) sans radiations au moment de la décision de première instance

Flux durant la période (personnes)		Trim. 4/2017	Trim. 1/2018	+/- en %
		1.1.-31.3.2017	1.1.-31.03.2018	
Demandes de réexamen	Trimestre	317	326	2.8
	Année	287	326	13.6
Total des cas réglés dans le cadre des réexamens	Trimestre	357	347	-2.8
	Année	306	347	13.4
Révocations et extinctions asile	Trimestre	313	273	-12.8
	Année	361	273	-24.4
Dublin : Requêtes procédure out	Trimestre	1'905	2'128	11.7
	Année	2'338	2'128	-9.0
Dublin : Requêtes procédure In	Trimestre	1'622	1'563	-3.6
	Année	1'472	1'563	6.2
Dublin : Consentement (délai expiré incl.) procédure out	Trimestre	1'433	1'402	-2.2
	Année	2'214	1'402	-36.7
Dublin : Consentement (délai expiré incl.) procédure in	Trimestre	678	650	-4.1
	Année	538	650	20.8
Dublin : Décisions de non-entrée en matière (art. 31a.1.b)	Trimestre	1'290	1'273	-1.3
	Année	1'811	1'273	-29.7
Dublin : Transferts procédure out	Trimestre	533	453	-15.0
	Année	671	453	-32.5
Dublin : Transferts procédure in	Trimestre	260	290	11.5
	Année	185	290	56.8
Accords de réadmission : Requêtes procédure out	Trimestre	130	197	51.5
	Année	157	197	25.5
Accords de réadmission : Requêtes procédure In	Trimestre	1	5	400.0
	Année	6	5	-16.7
Accords de réadmission : Consentement procédure out	Trimestre	122	153	25.4
	Année	130	153	17.7
Accords de réadmission : Consentement procédure in	Trimestre	1	5	400.0
	Année	6	5	-16.7
Accords de réadmission : Décisions de non-entrée en matière	Trimestre	48	58	20.8
	Année	30	58	93.3
Accords de réadmission : Transferts procédure out	Trimestre	75	95	26.7
	Année	75	95	26.7
Accords de réadmission : Transferts procédure in	Trimestre	0	3	-
	Année	2	3	50.0
Cas de rigueur : Demandes	Trimestre	536	555	3.5
	Année	495	555	12.1
Cas de rigueur : Approbations	Trimestre	554	539	-2.7
	Année	498	539	8.2
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	Trimestre	528	524	-0.8
	Année	472	524	11.0
Approbations art. 14, al. 2, LAsi avec procédure d'asile pendante ou close	Trimestre	26	15	-42.3
	Année	26	15	-42.3

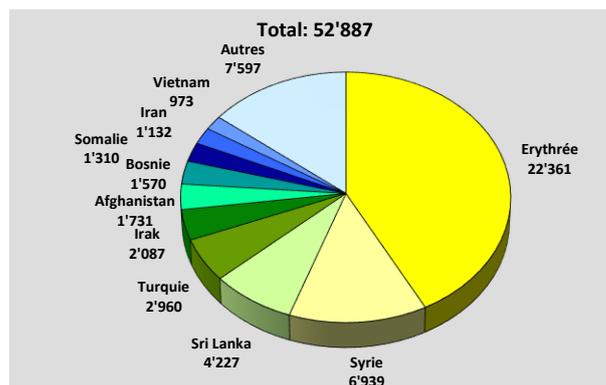
Flux durant la période (personnes)		Trim. 4/2017	Trim. 1/2018	+/- en %
		1.1.-31.3.2017	1.1.-31.3.2018	
Nouveaux séjours dans le processus asile	Trimestre	4'700	4'438	-5.6
	Année	5'100	4'438	-13.0
Entrées	Trimestre	3'438	3'138	-8.7
	Année	3'860	3'138	-18.7
Reprises du séjour	Trimestre	499	508	1.8
	Année	408	508	24.5
Naissances	Trimestre	763	792	3.8
	Année	832	792	-4.8
Entrées demandes soutien à l'exéc. du renv. SER (reprises incl.)	Trimestre	2'634	2'504	-4.9
	Année	3'042	2'504	-17.7
Règlements du séjour après octroi de l'asile (reprises incl.)	Trimestre	1'605	1'497	-6.7
	Année	1'680	1'497	-10.9
Règlements du séjour par les cantons (reprises incl.)	Trimestre	942	814	-13.6
	Année	850	814	-4.2
Départs après décision d'asile ou Dublin (reprises incl.)	Trimestre	1'479	1'593	7.7
	Année	2'131	1'593	-25.2
Départs et communications de l'exécution du renvoi processus asile* et processus soutien à l'exéc. du renvoi	Trimestre	4'117	3'916	-4.9
	Année	4'932	3'916	-20.6
Départs volontaires contrôlés	Trimestre	422	421	-0.2
	Année	484	421	-13.0
Renvois pays d'origine	Trimestre	835	796	-4.7
	Année	791	796	0.6
Renvois pays tiers	Trimestre	55	56	1.8
	Année	50	56	12.0
Renvois pays Dublin	Trimestre	475	402	-15.4
	Année	592	402	-32.1
Départs non-contrôlés	Trimestre	1'507	1'387	-8.0
	Année	1'985	1'387	-30.1
Autres départs	Trimestre	823	854	3.8
	Année	1'030	854	-17.1
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) après procédure d'asile	Trimestre	719	698	-2.9
	Année	718	698	-2.8
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) sans procédure d'asile	Trimestre	126	139	10.3
	Année	112	139	24.1
Documents obtenus	Trimestre	372	402	8.1
	Année	441	402	-8.8
Documents non obtenus	Trimestre	29	18	-37.9
	Année	38	18	-52.6
Documents disponibles	Trimestre	99	133	34.3
	Année	96	133	38.5
Radiations obtention de documents	Trimestre	298	352	18.1
	Année	321	352	9.7

* Dans les tableaux statistiques officiels, les sorties/départs du processus Asile (durant ou à l'issue de la procédure) seront désormais additionnés avec les sorties/départs après le soutien à l'exécution du renvoi (n'ont pas été indiqués séparément jusqu'en novembre 2013).

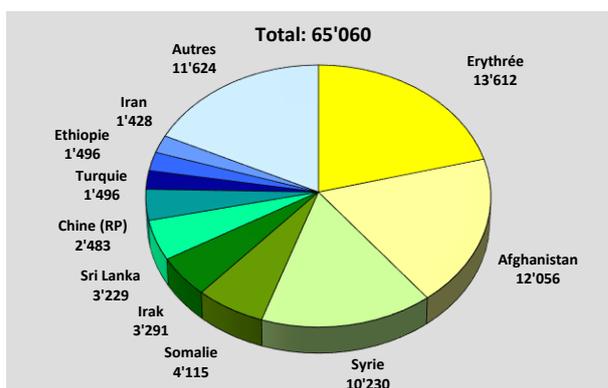
Effectifs



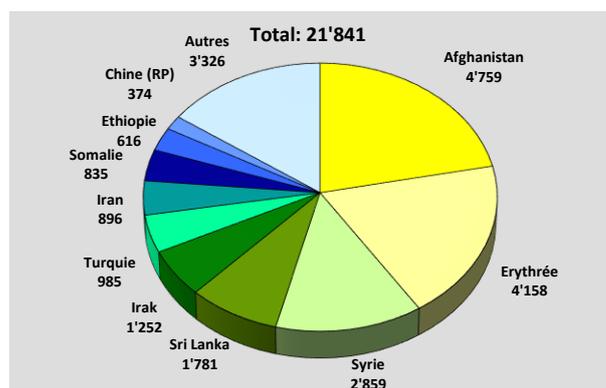
Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER) : statuts



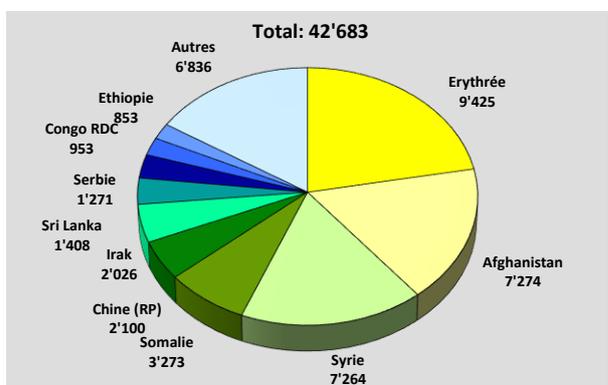
Réfugiés reconnus : pays de provenance



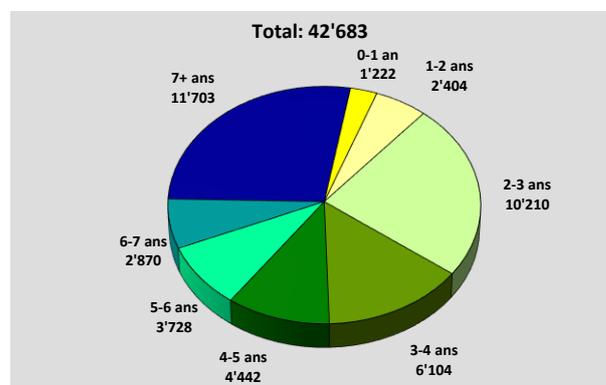
Personnes dans le processus asile en Suisse : pays de provenance



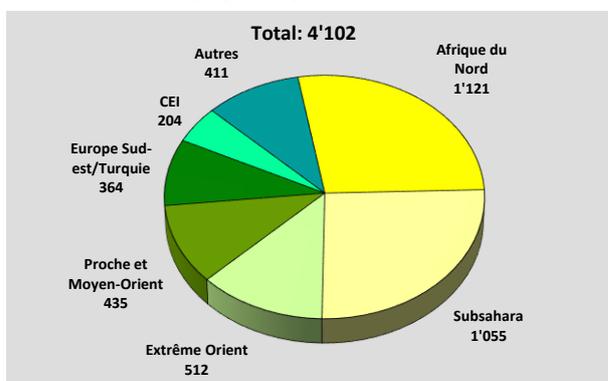
Personnes dans le processus procédure : pays de provenance



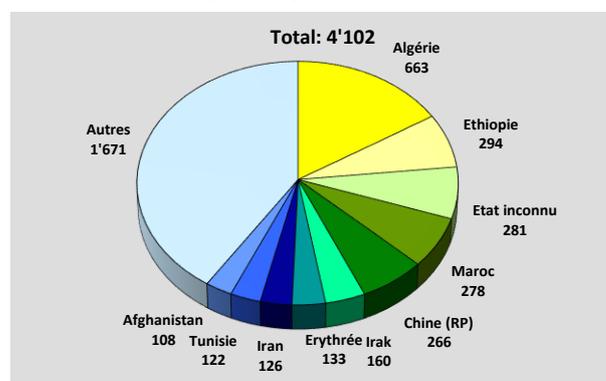
Admissions provisoires : pays de provenance



Admissions provisoires : durée du séjour depuis l'entrée en Suisse

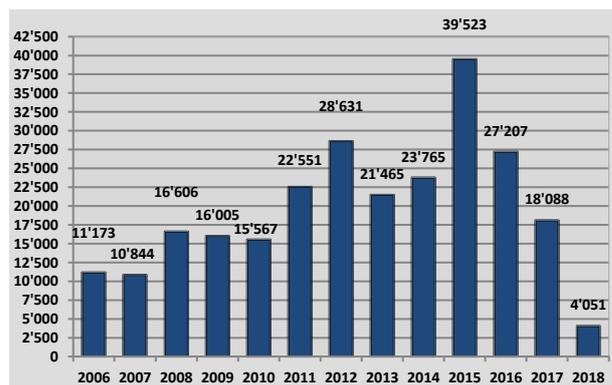


Soutiens à l'exécution du renvoi : régions

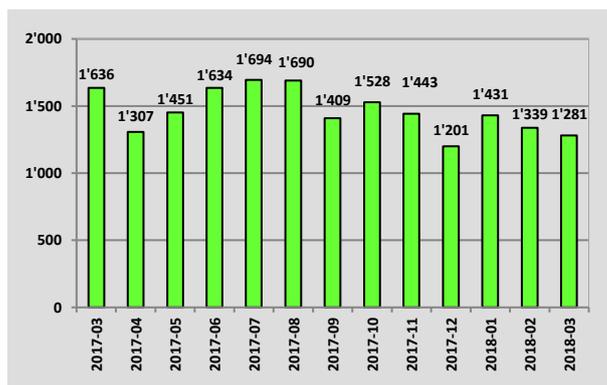


Soutiens à l'exécution du renvoi : pays de provenance

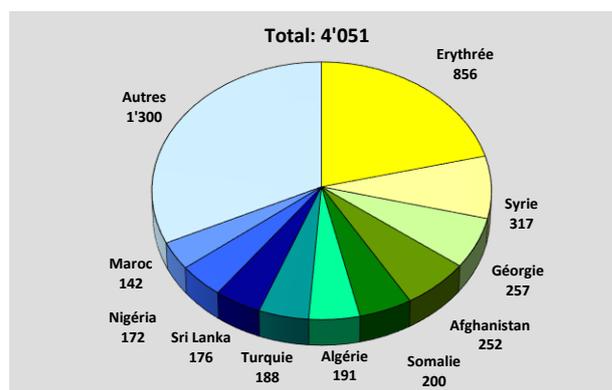
Demandes d'asile



Demandes d'asile par an



Demandes d'asile par mois

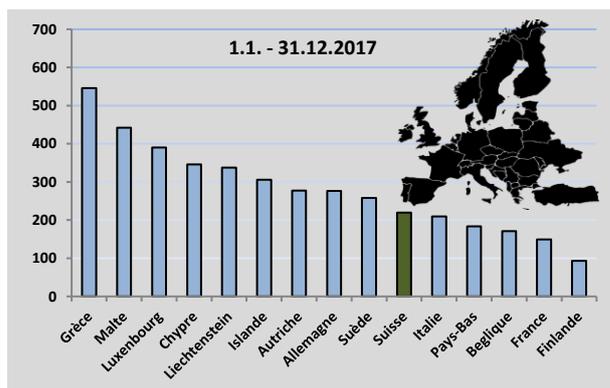


Demandes d'asile : Principaux pays de provenance
1.1. - 31.3.2017

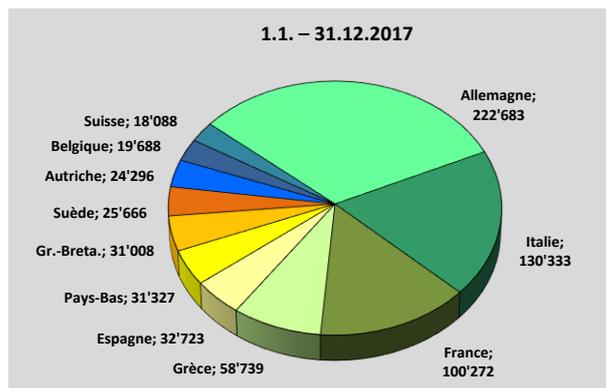
Demandes d'asile par pays de provenance

	Nationalité	Demandes d'asile 1 ^{er} trimestre 2018	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Demandes d'asile janv. à mars 2018	En % du total	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Erythrée	856	21.1	63	7.9	856	21.1	-83	-8.8
2	Syrie	317	7.8	-216	-40.5	317	7.8	-108	-25.4
3	Géorgie	257	6.3	13	5.3	257	6.3	139	117.8
4	Afghanistan	252	6.2	-22	-8.0	252	6.2	-39	-13.4
5	Somalie	200	4.9	41	25.8	200	4.9	37	22.7
6	Algérie	191	4.7	17	9.8	191	4.7	54	39.4
7	Turquie	188	4.6	-55	-22.6	188	4.6	26	16.0
8	Sri Lanka	176	4.3	-5	-2.8	176	4.3	-3	-1.7
9	Nigéria	172	4.2	25	17.0	172	4.2	-9	-5.0
10	Maroc	142	3.5	22	18.3	142	3.5	9	6.8
	Autres	1'300	32.1	-4	-0.3	1'300	32.1	-703	-35.1
	Total	4'051	100.0	-121	-2.9	4'051	100.0	-680	-14.4

Demandes d'asile en comparaison internationale

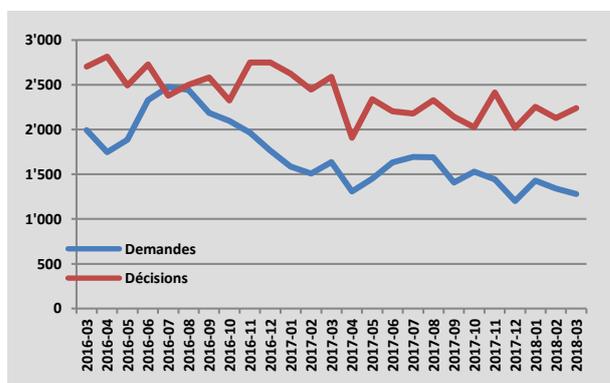


Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants (demandes 2017; population 6/2017)

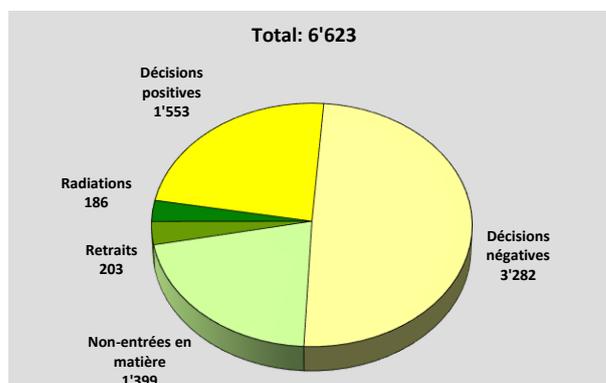


Demandes d'asile dans certains Etats européens

Cas traités en première instance



Evolution des demandes d'asile et cas traités



Cas traités en première instance – 1.1. – 31.3.2017

Demandes en suspens et cas traités en première instance

	Règlements 1 ^{er} trimestre 2018	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Règlements janv. à mars 2018	En % du total	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Décisions positives	1'553	23.4	37	2.4	1'553	23.4	-162	-9.4
taux de reconnaissance (en %)	24.9	-	-0.1	-	24.9	-	-0.6	-
Rejets avec AP	1'979	29.9	67	3.5	1'979	29.9	-110	-5.3
Non-entrées en matière avec AP	13	0.2	4	44.4	13	0.2	8	160.0
taux de protection (en %)	56.9	-	0.1	-	56.9	-	0.3	-
Rejets sans AP	1'303	19.7	60	4.8	1'303	19.7	264	25.4
Non-entrées en matière sans AP	1'386	20.9	6	0.4	1'386	20.9	-496	-26.4
Radiations	389	5.9	-10	-2.5	389	5.9	-542	-58.2
Total	6'623	100.0	164	2.5	6'623	100.0	-1'038	-13.5
Demands en suspens	18'369	-	-2'134	-10.4	18'369	-	-6'848	-27.2

Levées des admissions provisoires et révocations de l'asile

	Levées 1 ^{er} tri- mestre 2018	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Levées janv. à mars 2018	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Levées et fins admissions prov.	983	-21	-2.1	983	56	6.0
Révocations et extinctions asile	273	-40	-12.8	273	-88	-24.4

Règlements du séjour et sorties

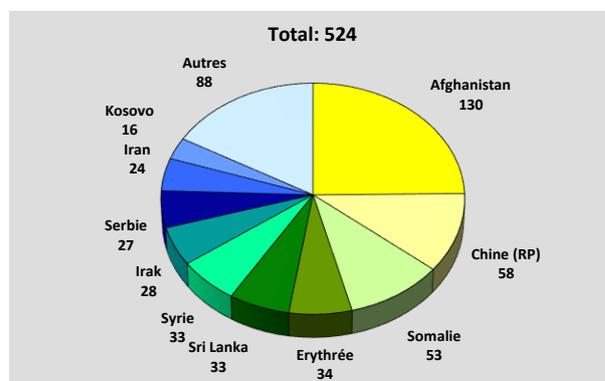
Règlements du séjour

	Règlements 1 ^{er} tri- mestre 2018	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à mars 2018	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Règlements après octroi asile	1'497	-108	-6.7	1'497	-183	-10.9
Admissions provisoires	2'136	30	1.4	2'136	-109	-4.9
AP LAsi et LEtr	1'882	43	2.3	1'882	-115	-5.8
AP avec qualité de réfugié	254	-13	-4.9	254	6	2.4
Règlements de police des étrangers ¹⁾	231	-98	-29.8	231	-57	-19.8
Règlements cas de rigueur ²⁾	524	3	0.6	524	48	10.1
Autres règlements	59	-33	-35.9	59	-27	-31.4
Total	4'447	-206	-4.4	4'447	-328	-6.9

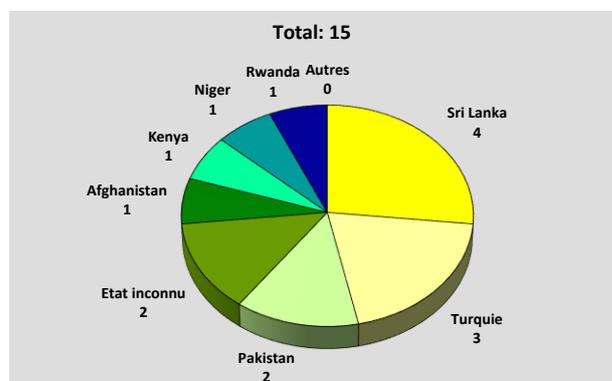
¹⁾ Règlements de police des étrangers: toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

²⁾ Règlements cas de rigueur: règlements selon l'art. 85, al. 5, LEtr pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14, al. 2, LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours. Ne sont pas concernés les requérants d'asile déboutés qui obtiennent par la suite un règlement en tant que cas de rigueur selon l'art. 14, al. 2, LAsi.

Cas de rigueur



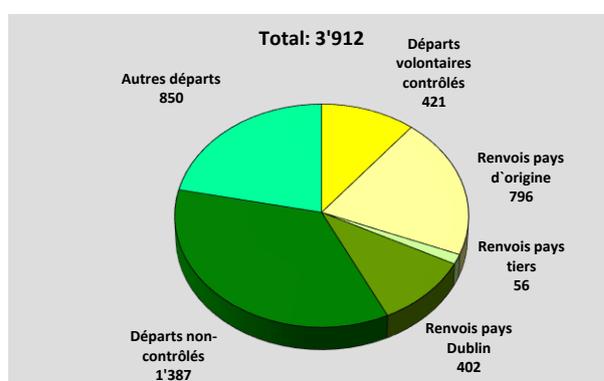
Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5, LEtr principales nationalités – 1.1. – 31.3.2018



Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14, al. 2, LAsi principales nationalités – 1.1. – 31.3.2018

	Règlements 1 ^{er} tri- mestre 2018	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à mars 2018	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	524	-4	-0.8	524	52	11.0
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile	15	-11	-42.3	15	-11	-42.3
procédure d'asile pendante	0	-1	-100.0	0	-3	-100.0
procédure d'asile close	15	-10	-40.0	15	-8	-34.8
Total	539	-15	-2.7	539	41	8.2

Départs et communications de l'exécution du renvoi processus asile et processus soutien à l'exécution du renvoi SER (asile et étranger)



Sorties LAsi et LEtr – 1.1. – 31.3.2018

Départ et communication de l'exéc. du renvoi (asile et étranger) par nationalité

	Nationalité	Sorties 1 ^{er} tri- mestre 2018	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Sorties janv. à mars 2018	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
1	Géorgie	320	8.2	85	36.2	320	8.2	187	140.6
2	Algérie	314	8.0	103	48.8	314	8.0	117	59.4
3	Nigéria	213	5.4	-90	-29.7	213	5.4	-51	-19.3
4	Albanie	201	5.1	-33	-14.1	201	5.1	-34	-14.5
5	Erythrée	198	5.1	26	15.1	198	5.1	-158	-44.4
6	Somalie	164	4.2	-6	-3.5	164	4.2	-22	-11.8
7	Maroc	156	4.0	5	3.3	156	4.0	-6	-3.7
8	Serbie	141	3.6	-61	-30.2	141	3.6	-44	-23.8
9	Tunisie	124	3.2	3	2.5	124	3.2	10	8.8
10	Kosovo	118	3.0	11	10.3	118	3.0	-36	-23.4
	Autres	1'967	50.2	-244	-11.0	1'967	50.2	-979	-33.2
	Total	3'916	100.0	-201	-4.9	3'916	100.0	-1'016	-20.6

Remarques

Les tableaux complets selon les cantons et les nationalités sont établis sur une base mensuelle et annuelle et peuvent être consultés sur le site internet du Secrétariat d'Etat aux migrations au format Excel¹⁾.

¹⁾ <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik.html>